



Centre des Finances Publiques Prado-Borde
22 rue Borde 13008 Marseille
Tél. 04 91 17 92 06 - Tél. 04 91 17 97 67

11 h 00 VIEUX-PORT MARSEILLE

Le 5 février 2019

Avec l'appel unitaire des syndicats à la mobilisation à la DGFIP, passons de la parole aux actes !

je suis en GREVE et je MANIFESTE !

« Géographie revisitée » : comprendre liquidation des services, délocalisations, concentrations, travail à la chaîne et mobilité forcée, détachement d'office, etc.

Les citations entre guillemets sont dans la feuille de route donnée aux directeurs le 10 décembre 2018.

Pour Darmanin et la DG, il ne faut plus dire « restructurations » mais « *nouveau réseau* ». Il ne faut plus dire « proximité » mais « *accessibilité* ». Il ne faut plus de RAN et mission mais une affectation « *Tout emploi* » dans le département...

Que veulent-ils faire aux agents de la DGFIP, à nos missions ?

Ils veulent « *regrouper les petites unités* » (fermer les trésoreries), augmenter les « *gains de productivité* », « *industrialiser les procédures* » et travailler en front et back office, donc fusionner les missions SPL sur la carte de l'intercom avec mise en place du service d'appui au réseau (1 à 3 par département) et laisser des « points de contact »

Ils veulent fusionner les SIP et SIE, privatiser le recouvrement en espèce et carte bancaire, vendre les immeubles de centre ville pour délocaliser les services dans les environs « pour permettre l'acceptabilité du resserrement du réseau »...

Ils veulent « *sortir les emplois publics du chef-lieu* », Il ne faut plus des « *fonctionnaires présents toute l'année* » au même endroit (!)...

Ils en sont même à recenser où chaque agent habite, histoire de lui proposer de rejoindre un service délocalisé plus proche ou de prendre le risque de rester dans sa mission et d'être affecté d'office plus loin !

Pour ce faire , les directeurs locaux vont connaître le « *quantum des suppressions d'emplois jusqu'à 2022* ».

Autrement dit, démerdez-vous pour restructurer, il faut que le gouvernement supprime 50000 fonctionnaires d'État sur le quinquennat Macron, et c'est la DGFIP qui va morfler.

Avec la mobilité forcée, le préfet sera le régisseur général de l'État « *revisitée* » dans les territoires. Les départements 59 et 62 sont les cobayes. Le « *plan* » de la Drfip 13 doit remonter à la DG en février 2019 !

Et puis il y a nos droits et garanties, avec les agences comptables « *tout ou partie des agents de la DGFIP qui exercent leurs fonctions dans un service ou une partie de service précédemment affecté à la gestion financière (spl) sont placés d'office en position de détachement auprès de celle-ci pour la durée initiale de la délégation* », soit trois ans. Salut l'ordonnateur, nous venons t'obéir, tu nous vires quand tu veux.

Face à cette attaque frontale contre nos emplois, nos missions, nos statuts et leurs conséquences sur les agents, la CGT Finances publiques 13 vous appelle à vous mobiliser le 5 février 2019, avec les autres services publics, les cheminots, les métallos et les entreprises en lutte.

La CGT n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics, de mobiliser dans les entreprises et les services contre des réformes régressives et pour une autre répartition des richesses produites dans le pays.

Gouvernement et patronat sont restés sourds et sont responsables de la crise actuelle. Ce ne sont pas les mesurette récentes annoncées par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes qui répondent aux urgences sociales.

Au-delà des mobilisations des citoyen-ne-s depuis de nombreuses semaines, il est indispensable de construire un rapport de force, notamment par la grève, pour imposer au patronat et au gouvernement la redistribution des richesses.

La CGT appelle les salarié-e-s, les agent-e-s, les jeunes comme les retraité-e-s, les privé-e-s d'emploi à se mobiliser ensemble par la grève et les manifestations pour obtenir :

- une augmentation du Smic, du point d'indice, de tous les salaires et pensions ainsi que des minimas sociaux ;
- une réforme de la fiscalité : une refonte de l'impôt sur le revenu lui conférant une plus grande progressivité afin d'assurer une plus grande redistribution des richesses et d'alléger le poids de l'impôt indirect (TVA, TICPE) pénalisant les salariés et les ménages, le paiement des impôts en France de grandes sociétés (ex. : GAFA), une imposition plus forte des plus hauts revenus et de la détention de capital ;
- la suppression des aides publiques aux entreprises (CICE, et exonérations diverses, etc.) qui ne servent ni l'emploi, ni la revalorisation des salaires, ni l'investissement de l'appareil productif et mettent à mal notre protection sociale ;
- le développement des services publics, partout sur le territoire, en réponse aux besoins de la population, avec des moyens suffisants en personnels pour un bon exercice de leurs missions ;
- le respect des libertés publiques tel que le droit de manifester remis en cause par le gouvernement.

Fonction publique : la casse du statut comme objectif de Macron, Darmanin, Dussopt.

PREMIER AXE : VIDER DE LEUR SUBSTANCE LES ORGANISMES CONSULTATIFS

Les CAP seraient privées de leurs compétences en matière de promotion et de mutation. Elles deviendraient donc des coquilles quasiment vides ouvrant ainsi la porte à tous les clientélismes — nouvelle forme de *fait du prince* — et autres discriminations.

Les CHSCT, pourtant de création récente, seraient fusionnés avec les CT. Cette instance unique réduirait les moyens des représentants du personnel. Alors que jamais sans doute, les questions liées aux conditions de travail n'ont occupé une place aussi importante et que les réponses à y apporter n'ont revêtu une telle acuité, cette fusion emprunte clairement la direction inverse à celle qu'il faudrait prendre.

DEUXIÈME AXE : ACCROÎTRE LE RECOURS AUX CONTRACTUELS

Alors que le statut dispose que les emplois permanents doivent être pourvus par des fonctionnaires, cette règle saine et importante est déjà minée par le recours à environ 1 million de non-titulaires sur les trois versants.

Accroître de manière significative le nombre déjà trop important de contractuels, dans toutes les catégories, ça serait accroître une précarité déjà insupportable et indigne, qui plonge déjà des dizaines de milliers d'agents dans des difficultés extrêmes.

Même lorsqu'on est fonctionnaire, s'opposer à des ordres manifestement illégaux ou simplement défendre les missions publiques est parfois chose difficile. Alors comment le faire quand des éléments essentiels de sa vie au travail – jusqu'à son emploi – dépendent du bon vouloir de celui-là même qui incline à de mauvaises pratiques ? Le recours massif au non-titulariat est une remise en cause de la neutralité et de l'impartialité de l'agent public, pierres angulaires de l'égalité de traitement des citoyens.

TROISIÈME AXE : RÉMUNÉRER EN FONCTION DU SOI-DISANT MÉRITE

Derrière cette méritocratie tant vantée se cache à peine la volonté de rémunérer les agents sur la base de critères facilement quantifiables, liés à une supposée productivité et encourageant l'individualisation en lieu et place du collectif. Ces critères heurtent de plein fouet l'intérêt général et l'exercice des missions publiques. Par ailleurs, ce salaire au mérite est évidemment en corrélation directe avec le gel de la valeur du point d'indice et ce qui est recherché en fait, **c'est de diminuer au maximum la part du traitement brut au profit de rémunérations aléatoires.**

QUATRIÈME AXE : LES PLANS DE DÉPART QUI N'ONT DE VOLONTAIRES QUE LE NOM

Le projet de l'exécutif étant l'abandon de missions publiques et de nouvelles suppressions d'emploi à hauteur de 120 000 agents, il recherche toutes les pistes lui permettant « d'accompagner » ces mesures.

Visiblement, s'il n'a pas d'argent pour mieux payer les fonctionnaires, le gouvernement en trouve lorsqu'il s'agit de les escorter vers la sortie...

Dans la réalité, l'agent concerné par la disparition de son service n'aura aucune proposition crédible et sérieuse de la part des employeurs publics pour un autre poste dans la Fonction publique. Son choix sera donc entre le pratiquement impossible et le moins mauvais ! Et comme les CAP pourraient demain être privées de toute compétence dans le domaine des mobilités — cf le premier axe —, ce sont l'opacité et le *fait du prince* qui prévaudront.

**Le 5 février 2019,
en GREVE et en Manif à la Drfip 13.
11h00 Vieux-Port MARSEILLE**